



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SUBMISSION À :
 Parks Canada Agency Bid Receiving Unit
 National Contracting Services
 Suite 720, 220 – 4th Avenue S.E.
 Calgary, AB T2G 4X3

Bid Fax: 1-866-246-6893

**REVISION 001 TO A
 REQUEST FOR QUOTATION**

**RÉVISION 001 À UNE
 DEMANDE DE PRIX**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the bid remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de la sousmission demeurent les mêmes.

Issuing Office - Bureau de distribution :
 Parks Canada Agency
 National Contracting Services
 Suite 720, 220 – 4th Avenue S.E.
 Calgary, AB T2G 4X3

Title - Sujet : Traçage et peinture de lignes sur la chaussée – Parcs nationaux Banff, Jasper, Yoho, Kootenay, du Mont-Revelstoke et des Glaciers		
Solicitation No. - N° de l'invitation : 5P420-19-0167/A	Date : 28 janvier 2020	
Amendment No. - N° de modification : 001		
Client Reference No. - N° de référence du client : n/a		
GETS Reference No. N° de référence de SEAG : PW-19-00883612		
Solicitation Closes - L'invitation prend fin : At - à : 14 :00 On - le : 30 janvier 2020	Time Zone - Fuseau horaire MST	
F.O.B. - F.A.B. : Plant - Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Other - Autre : <input type="checkbox"/>		
Address Enquiries to - Adresser toutes demande de renseignements à: Ryan Taylor		
Telephone No. - N° de téléphone : 587-436-5987	Fax No. -N° de télécopieur : 1-866-246-6893	Email Address – Courriel : ryan.taylor@canada.ca
Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services et travaux de construction : See Herein		
TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE		
Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :		
Address - Adresse :		
Telephone No. - N° de telephone :	Fax No. - N° de télécopieur :	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur		
Signature :	Date :	

Solicitation No. - N° de l'invitation :
5P420-19-0167/A

Amd. No. - N° de la modif. :
001

Contracting Authority - Autorité contractante :
Ryan Taylor

Client Ref. No. - N° de réf. du client :
n/a

Title – Titre :
Traçage et peinture de lignes sur la chaussée – Parcs nationaux Banff, Jasper, Yoho, Kootenay,
du Mont-Revelstoke et des Glaciers

Modification 001

Cette modification vise à fournir des réponses aux questions des soumissionnaires.

A. Questions et réponses

- Q1.** Si nous divisons le prix de la soumission par le nombre de litres de peinture jaune (36 340) et par le nombre de kilomètres de lignes jaunes (1 298), nous n'arrivons pas à 37,5 L, qui est la quantité demandée. Nous obtenons 27,99 L par kilomètre.
Si nous multiplions 1 298 km de lignes jaunes par 37,5 L (quantité de litres demandée par kilomètre), la quantité devrait être de 48,675 L, plus ou moins 3 %. Par conséquent, qu'advient-il si nous n'avons pas peinturé la totalité des kilomètres indiqués sur la feuille de soumission, mais que nous avons utilisé tous les litres indiqués? Devons-nous considérer que les travaux sont terminés lorsque tous les litres ont été utilisés?
- R1.** Aucune modification n'est prévue pour les quantités supplémentaires de peinture. Dans votre soumission, vous pouvez considérer que les travaux sont terminés lorsque la peinture a été utilisée.
- Q2.** Quels travaux à la main sont requis? Le marquage en diagonale est-il le seul travail à la main requis?
- R2.** Le marquage en diagonale est le seul travail à la main.
- Q3.** Quelle est l'épaisseur en mils secs que vous souhaitez atteindre?
- R3.** Nous spécifions uniquement le taux d'application en mils humides.
- Q4.** Quelle est la rétroréflexion que vous souhaitez atteindre?
- R4.** La rétroréflexion doit être conforme à la spécification 321.06.01 (h) du ministère des Transports et de l'Infrastructure de la Colombie-Britannique (BCMoTI) : 200 mcd/m²/lux pour la peinture blanche et 150 mcd/m²/lux pour la peinture jaune 30 jours après le moment de l'application, et : 150 mcd/m²/lux pour la peinture blanche et 100 mcd/m²/lux pour la peinture jaune jusqu'au 15 octobre de l'année civile au cours de laquelle les lignes ont été peintes.
- Q5.** Au cours de la phase 1: il est indiqué de compléter les lignes médianes jaunes sur l'autoroute Transcanadienne à travers le parc national de Yoho et de Banff – Est-ce que l'entrepreneur peut compléter l'accotement en même temps ou s'agit-il uniquement de la ligne médiane jaune?
- R5.** Réponse : Oui, tant que la phase 1 est terminée dans les délais.
- Q6.** Même question pour l'autoroute 93 S – au lieu de peindre uniquement la ligne médiane jaune, est ce que l'entrepreneur peut également compléter l'accotement?
- R6.** Oui, tant que la phase 1 est terminée dans les délais.

LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.